

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme GERARD ,
MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA ,
TOUZANNE, M.PIZZATO (Proc.), Mme AIMONE-CAT
M. ROUCH (Proc.), Mme CAHUZAC.

Absents excusés : M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)
Mme SAINT-SUPERY (Proc. M. ROUCH)

Absente : Mme TONELLO

Secrétaire de séance : Monsieur PIZZATO Jean-Luc.

Ouverture de la séance à 20 h 45.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14/05/2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe que trois questions seront rajoutées à l'ordre du jour :

- Marché de sous-traitance pour la salle de Padel.
- Tarif abonnement eau pour les locataires de la Résidence Marronniers et du Presbytère.
- Indemnité d'astreinte.

1°- Modification n° 4 du PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'enquête publique s'est terminée le 22 mai 2018. Le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable. La modification n° 4 du PLU a donc été adoptée à l'unanimité des membres présents.

2°- Cession et échanges de parcelles pour l'extension de Continental.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la cession d'un terrain communal à l'Entreprise Continental afin de permettre l'extension de son bâtiment industriel. Ce projet a évolué et l'extension va être réalisée par la Société Languedoc Roussillon Aménagement et Continental en deviendra locataire.

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération du 07.11.2016 et de procéder aux échanges suivants :

- cession à la Commune par Mr et Mme JAMMANS des parcelles section B numéros 938p et 10p ;
- cession à Mr et Mme JAMMANS par la Commune de la parcelle section B numéro 88p ;
- cession à la Commune par Continental de la parcelle section B numéro 988p ;
- cession à Continental par la Commune des parcelles section B Numéros 771p, 772p et 888p ;
- cession à la société LANGUEDOC ROUSSILLON AMENAGEMENT par la Commune pour un Euro les parcelles section B 938p, 10p, 988p, 888p, 2p, 772p et 398.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

3°- Convention de déploiement d'une solution de télérelève des consommations énergétiques avec le

Pays du Sud Toulousain. Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) la Commune a été sollicitée par le Pays du Sud Toulousain pour mettre en place une solution de télérelève des consommations énergétiques des bâtiments communaux qui permettra d'alerter la Mairie en cas de dérive énergétique. Ce service est gratuit et nécessite la signature d'une convention.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à l'unanimité des membres présents.

.../...

- 4° Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame ALDAY souhaite vendre les murs de la boulangerie. Monsieur le Maire propose que la Commune en fasse l'acquisition au prix de 90 000 €. Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 5° Suite à l'acquisition des murs de la boulangerie, Monsieur le Maire propose de conclure avec le boulanger actuel Monsieur GIRARD un contrat de location-vente dont la durée et le montant seront fixés en fonction des possibilités financières. Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 6° Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de remplacer le système de chauffage des bureaux de la Mairie devenu défectueux (les pièces de rechange ne se trouvent plus). Un devis a été demandé à l'entreprise ERD qui effectuerait ses travaux pour un montant H.T de 4 881 €. Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être demandée au Conseil Départemental. Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents.
- 7° Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état de dégradation avancée de la voirie du site anciennement dénommé « grands bureaux d'Elf » dont la Commune est propriétaire. L'entreprise Malet pourrait réaliser les travaux de réparation pour un montant H.T de 2 187,50 €. Devis accepté à l'unanimité des membres présents.
- 8°- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du désistement en cours de travaux de l'Entreprise « Pelouses Vertes » qui avait conclu un marché de sous-traitance avec l'Entreprise SPACIOTEMPO pour le lot n° 2 du marché de construction de la salle de Padel. L'entreprise SPACIOTEMPO propose aujourd'hui d'accepter le marché de sous-traitance avec l'entreprise LORENZI pour un montant de travaux de 3 500 € H.T. Marché de sous-traitance accepté à l'unanimité des membres présents.
- 9° - Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les locataires de la Résidence Les Marronniers et du Presbytère n'ont pas de compteur d'eau individuel, mais uniquement des compteurs défalqueurs dont le relevé de consommation est effectué une fois par an. La facturation est établie par les services de la Mairie en fonction des tarifs appliqués par la SEM PSP. Monsieur le Maire propose de demander aux locataires une participation pour l'abonnement de l'eau d'un montant de 10,50 € par an et par locataire. Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 10° - Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les agents du service technique peuvent être amenés à remplacer l'agent titulaire affecté au camping et aux installations sportives et ainsi d'assurer des astreintes. L'agent titulaire bénéficie d'un logement de fonction ce qui n'est pas le cas pour les agents remplaçants. Monsieur le Maire propose qu'une indemnité d'astreinte aux taux maximum soit versée aux agents de la filière technique effectuant ce remplacement et de payer les heures d'intervention en heures supplémentaires. Le montant de l'indemnité appliqué sera celui établi par arrêté ministériel en fonction de la période d'astreinte. Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 11° - Questions diverses :
- L'acquisition d'un réfrigérateur pour les associations sera réalisée. Madame GERARD doit s'en occuper.
 - Conseil d'Ecole : **14.06.2018** à 17 h 30 à l'école de Boussens.
 - Soirée portes ouvertes organisée par l'Ecole Maternelle et l'ALAE : **15.06.2018** de 16 h 30 à 18 h 30.
 - Spectacle pour les enfants proposé par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Cœur de Garonne avec « le collectif Tohu Bohu » le **17 juin 2018** dans la Salle des Fêtes.
 - Un bilan de la journée citoyenne et de la participation citoyenne a été fait.
 - Fête de la Musique : **22.06.2018**

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 15.

Fait à Boussens le 06 Juin 2018

Le Maire,
C. SANS

